

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1241 (2ème Rect)

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Goldberg, M. Da Silva, Mme Pochon, Mme Descamps-Crosnier, M. Rihan Cypel, M. Pietrasanta, Mme Massat, M. Roman, M. Clément et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 13

I. –À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« hébergement et du logement »

les mots :

« habitat et de l'hébergement ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5, 10 et 11, à la première phrase de l'alinéa 12, aux alinéas 18 et 19 et à la première phrase de l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de donner une dénomination cohérente au comité régional avec l'ensemble des dénominations existants dans le texte.